



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Serge Ripoll
LET211454

Tél : 05 59 80 87 22

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **29 OCT. 2021**

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-28-00002 en date du 28 octobre 2021 additif à la déclaration de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents sur les communes d'Accous, Agnos, Ance-Féas, Aramits, Arette, Asasp-Arros, Bedous, Bidos, Borce, Buziet, Cette-Eygun, Escot, Escou, Estialescq, Etsaut, Eysus, Gurmençon, Issor, Jasses, Lanne-en-Barétous, Lay-Lamidou, Ledeuix, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Lucq-de-Béarn, Lurbe-Saint-Christau, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Précilhon, Saucède, Sus, Urdos et Verdets et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer
La cheffe du service gestion
et police de l'eau

Juliette Friedling

Monsieur le Président
Syndicat mixte des gaves d'Oloron,
Aspe, Ossau et affluents
Communauté de communes du haut Béarn
12 place de Jaca
CS 20067
64402 OLORON SAINTE MARIE cedex